



Bilan des projets de la charte et attribution du label en 2023

1 | RESPECT DES LOIS ET DE LA RÉGLEMENTATION

- Création d'un espace dédié à la conférence de la vie nocturne sur le site de la Ville d'Angers : angers.fr/vienocturne

2 | RESPECT DE LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

- Mise en œuvre d'un concours sur la prévention des nuisances sonores (*Perspective février 2024: challenge inter écoles, universités*).
- Création de messages de prévention relatifs aux nuisances sonores
 - > Voir annexe 7, se référer aux supports de communication de lutte contre les nuisances sonores.
- Mise en œuvre du rappel à l'ordre sur des incivilités relatives aux nuisances sonores
 - > 2 rappels à l'ordre en 2023.
- Création d'une signalétique de lutte contre les incivilités sur l'espace public, avec rappel des montants des incivilités (nuisances sonores et IPM).
 - > Panneaux apposés sur une vingtaine de lieux en centre-ville.

3 | RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT URBAIN ET DU DOMAINE PUBLIC

- Renforcement du nettoyage - effectué par le service propreté de la Ville d'Angers.
- Réalisation d'une affiche par établissement à apposer sur la vitrine autorisant la terrasse et les modalités accordées - effectué par le service commerce de la Ville d'Angers.
- Étude des horaires d'ouverture des toilettes publiques (problématique complexe, toujours en réflexion pour 2024).
- Création de stickers à apposer sur l'espace public (env. 30 lieux identifiés) et dans les toilettes des établissements, rappel du montant des amendes pour prévenir les mictions sur l'espace public.

4 | PRÉVENTION DES CONDUITES À RISQUES

- Création d'écocups, de sous-bocks, de bouteilles proposant des messages de prévention contre l'hypercoulisation, distribués aux 19 établissements labélisés selon leurs besoins.
- Création de supports de prévention pour faciliter l'accès à l'eau dans les établissements
 - > Voir annexe 7, se référer aux supports de communication de lutte contre l'hypercoulisation.
- Apparition de fontaines à eau dans les établissements.
- Délibération du conseil municipal en juin 2023, pour la facturation de la prise en charge de l'ivresse publique et manifeste (IPM).

5 | PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE TOUTES FORMES DE VIOLENCES

- Création de supports de prévention des violences sexistes et sexuelles
 - > Voir annexe 7, se référer aux supports de communication contre les violences sexistes et sexuelles.
- Temps annuel de sensibilisation sur les violences sexuelles animé par le CIDFF dans les établissements à destination des gérants et de leurs personnels
 - > 3 sessions en 2023, 40 participants de 13 établissements labélisés.

6 | LABEL, ADHÉSION, SUIVI ET ANIMATION DE LA CHARTE

34 demandes d'adhésion en 2023

27 visites d'établissements

19 labels attribués / 5 refus / 10 hors critères

6 réunions du comité d'animation et de suivi de la charte (CASC) en 2023

Les établissements labélisés en 2023 :

Bar du Centre - 12-16, rue Saint-Laud

Barberousse - 25, rue Bodinier

Joker's Pub - 32, rue Saint-Laud

La Chapelle - 9, rue Cordelle

Le Boléro - 38, rue Saint-Laud

Le Carré - 15, rue de la Roë

Le Falstaff - 11, rue Bressigny

Le Garage - 23, boulevard du Maréchal-Foch

Le James Joyce - 40, boulevard Carnot

Le Kent pub - 7, place Sainte-Croix

Le Snooker - 10, rue de la Gare

Le Welcome - 20, rue Saint-Martin

Les Berthom - 88, rue Boreau

Maréchal's pub - 70, boulevard du Maréchal-Foch

Matt Murphy's - 25 bis, boulevard du Maréchal-Foch

Mid'star - 23, quai Félix-Faure

PMP Bar - 33, rue de la Roë

Tonton Foch - 4, boulevard du Maréchal-Foch

Valenjak - 7, rue de l'Épine